VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026

Délibération n° 29
DEL 2026/042

OBJET :

Commission d'attribution des logements sociaux
3 F Immobilières

Date de convocation : **10 avril 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)
M. MARQUES Pédro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

:

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-33,

CONSIDERANT que les dispositions en vigueur à la Société 3F Immobilière prévoient que la commission d'attribution des logements sociaux doit comprendre deux représentants du conseil municipal (1 titulaire et 1 suppléant),

SUR proposition de M. le Maire, de Mesdames Ceu DA COSTA (Titulaire) et Danièle MAXIMILIEN (suppléante)

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Mme Ceu DA COSTA (Titulaire) et Mme Danièle MAXIMILIEN (suppléante) membres du conseil municipal pour siéger à la commission d'attribution des logements sociaux de la société 3F immobilière.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL** Le secrétaire de séance : **Béatrice VICENTE**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »